APIJ
AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

DÉCISION N°2020-325 DU 28 SEPTEMBRE 2020
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-260 du 25 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Stéphane GAC, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le mercredi 21 octobre 2020 et le mercredi 28 octobre 2020 inclus.

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON